

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du  
décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des  
membres de la Commission d'évaluation des directeurs  
pour l'enseignement de promotion sociale**

**A.M. 15-09-2017**

**M.B. 27-10-2017**

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs notamment l'article 37, § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2016 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement de promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 20 octobre 2016 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de promotion sociale, les mots «Monsieur François-Gérard STOLZ» sont remplacés par les mots «Monsieur Etienne GILLIARD».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 15 septembre 2017.

I. SIMONIS